

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 1^{er} Juillet 2021 à 20h00 à la salle de la Danoterie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 24/06/2021

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Solène Migliorati, Didier Mouraud, Laetitia Barreau, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Clarisse Ollivier, Emmanuel Raoult, Florian Boyère, Geneviève Menoret, Catherine Laillé, Alexandra Guiho, Stéphane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Philippe Mahé, Annabelle Mazan.

PROCURATION : Erwan Genet a donné procuration à Frédérique Tressel.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Frédérique Tressel

Arrivée de Mme Aurélie De Cassagnac à 20h17

1- Approbation du Compte-Rendu du 11/05/2021 :

Vote à l'unanimité

2- Achat Parcelles du Bellion :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'acquérir les parcelles ZV 50,49 et 18 à l'euro symbolique, avec les préconisations d'usage évoquées par l'EPTB Vilaine dans le cadre d'une Zone spéciale de Conservation des Marais de Vilaine, de prendre en charge les frais liés à ces acquisitions, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-préfet, M. Le Président de l'EPTB Vilaine, M. Le Comptable public.

Vote à l'unanimité

3- Règlement du Ponton au Bellion :

Rapporteur : Didier Martin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du ponton, afin de garantir aux usagers, un bon usage de celui-ci, autorise M. le Maire à établir et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

4- Convention RASED :

Rapporteur : Solène Migliorati

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à conclure la convention portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, conclue avec les Communes de la circonscription de Pont-Château, ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale, d'autoriser M. le Maire à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

5- Tarifs Médiathèque : Nouveaux arrivants :

Rapporteur : Laetitia Barreau

Arrivée de Mme Aurélie De Cassagnac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité pour un an, pour tous les nouveaux arrivants, et ce à compter du 01/07/21, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Comptable public.

Vote à l'unanimité

6- Contrat Parcours Emploi Compétence :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir, pour un second poste (un poste déjà en administration et ce nouveau poste pour les espaces verts), en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, et M. Le comptable public.

Vote à l'unanimité

7- Tirage au sort des Jurys d'assises :

La liste des personnes tirées au sort, sur la liste électorale, est la suivante :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance
M	Fouques	Hugo	1989
Mme	Duchesne	Véronique	1971
Mme	Lefeuvre	Nominaëlle	1996
Mme	Lecomte	Annie	1963
Mme	Gicquel	Andréa	1972
Mme	Tanchereau	Martine	1957

8- Point d'information Eolien :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'une délibération mais d'un point d'étape sur ce dossier.

Rappel : Plusieurs entreprises ont contacté la commune afin d'implanter des éoliennes sur le territoire.

Une réunion plénière a eu lieu avec l'ensemble des élus, et la commission agricole a donc été élargie pour réfléchir sur cette question.

Une réunion avec la SEM Sydela a été effectuée afin de comprendre les enjeux de ces différentes implantations.

Tous les opérateurs privés ont réceptionné un courrier de la commune leur expliquant la démarche et le souhait de la collectivité d'attendre pour la signature avec d'éventuelles propriétaires, en sachant que la commune n'a qu'un simple avis à donner.

C'est un dossier long qui demande également des études.

Les accords de Paris puis la loi sur le climat a imposé qu'il y ait 32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030. Ainsi, des mesures ont été actées pour les rénovations des bâtiments anciens mais également pour les constructions nouvelles, des mesures sur le transport, l'économie circulaire et les énergies renouvelables.

Sur les communes voisines, il se passe la même chose. Ainsi, une réflexion commune s'établit avec Avesnac.

Plusieurs options sont possibles : -On ouvre la porte à tous les opérateurs avec le problème de mitage et de maillage des éoliennes

- La commune s'y oppose et cela passerait par un vœu sans valeur juridique. Le préfet devant respecter les instructions de l'Etat, acceptera ces implantations.

M. Emmanuel Raoult intervient et indique qu'au Sénat, une proposition de loi est passée permettant au Maire de mettre leur veto dans ce contexte.

M. Le Maire répond que cette proposition a très peu de chance de passer en seconde lecture auprès de l'Assemblée Nationale.

M. Le Maire reprend et indique la 3^{ème} options possibles :

- La commune doit mettre en place une stratégie pour avoir la maîtrise de ce dossier compte tenu qu'elle n'a pas la maîtrise du foncier. Il faut éviter les incohérences. Aujourd'hui, dans notre PLU, toutes les implantations sont possibles. Acceptons une étude sur un secteur donné pour permettre de refuser

les autres mais également permettre aux citoyens et collectivités d'être majoritaires, cela passant par un cahier des charges demandant des études de géobiologie, la longueur des pales...

M. Emmanuel Raoult indique que les pays voisins comme l'Allemagne ont tout misé sur l'éolien et ont arrêté le nucléaire. Or, compte tenu que l'on ne maîtrise pas les vents, ils ont dû réaménager leur centrale charbon. Il n'y a aucun intérêt pour la France à passer sur l'éolien puisque nous avons l'énergie nucléaire. De plus, l'esthétique des éoliennes est vivement critiquée.

M. Le Maire souligne que les avis sont partagés et que certains opérateurs se sont engagés à ne pas intervenir, si c'est le choix du conseil municipal mais qu'en est-il des autres ?

M. Emmanuel Raoult indique que les opérateurs doivent provisionner une somme lors du démantèlement des éoliennes. Or, ils provisionnent en moyenne 50 000 € alors même qu'il y a un coût d'environ 400 à 500 000 € qui de fait sont au frais du propriétaires.

Mme Alexandra Guiho souhaite que la commune informe les propriétaires sur ce qu'implique l'installation d'une éolienne et expliquer la problématique pour les agriculteurs et personnes vivant à proximité.

Mme Catherine Laillé fait part de son opposition à cette implantation, notamment pour des raisons de santé humaine et de santé des animaux. Comment des propriétaires peuvent accepter ces installations sans demander aux éleveurs ? Et, est-ce vraiment une énergie propre ? Ne faudrait-il pas être plutôt sur les énergies solaires ?

M. Le Maire répond que sur la partie photovoltaïque, la commission bâtiment travaille sur ce sujet. Concernant les éoliennes, c'est comment faire pour ne pas en voir partout ? Les propriétaires et agriculteurs ont été invités à une réunion d'information. Certains propriétaires sont favorables aux éoliennes.

Mme Laetitia Barreau souligne que Fégréac pourra avoir des nuisances de parcs éoliens avec les communes limitrophes, qui accepteraient l'implantation d'éoliennes.

Mme Aurélie De Cassagnac indique que la commune doit avoir une position : pour ou contre.

M. Le Maire complète que sur la commune de Fégréac, il y a 3 zones recensées ; Et qu'en absences de stratégie, rien n'interdit aux opérateurs d'être présents sur ces 3 zones.

Mme Alexandra Guiho demande s'il ne serait pas possible de privilégier une zone en sachant que cela sera impossible !

M. Philippe Mahé intervient en soulignant que le débat traite sur les questions de l'évolution du réchauffement climatique. Il faut faire feu de tout bois avec l'énergie renouvelable car aujourd'hui on a dû mal à se dire ce que deviendra la planète. Il y a aussi le photovoltaïque sur les bâtiments. M. Philippe Mahé est favorable à l'installation des éoliennes, mais d'une manière citoyenne et avec les études nécessaires. Concernant l'esthétique, personne ne sera jamais d'accord.

M. Emmanuel Raoult rappelle les exemples de pays comme l'Allemagne, l'Australie. L'énergie éolienne ne peut être stockée, et avec cette énergie, aucun emploi en France. Tout est délocalisé.

M. Le Maire rappelle le contexte législatif et la nécessité d'avoir une stratégie.

Mme Aurélie De Cassagnac reprend en indiquant que le Tribunal Administratif de Nantes vient de rendre une décision soulignant que l'implantation d'éoliennes, a un impact sur la dévalorisation des biens. Il serait peut-être nécessaire de faire une stratégie avec les propriétaires fonciers. M. le Maire rappelle qu'une mairie n'a pas la maîtrise du foncier, et que des propriétaires sont favorables.

M. Emmanuel Raoult propose d'envoyer aux propriétaires un courrier pour les informer de l'ensemble des aspects sur cette énergie, comme le fait que l'on ne sait pas recycler aujourd'hui les pales.

Mme Aurélie de Cassagnac demande quel est le choix de la commune de Plessé ?

M. Le Maire répond qu'ils ont souhaité aller vers l'éolien citoyen. Or aujourd'hui, un collectif n'y est pas favorable. Il est important d'annoncer un objectif avec une stratégie municipale car la commune ne sera jamais à l'abri des engagements pris, par des propriétaires et des opérateurs.

M. Florian Boyère indique que c'est le gouvernement qui incite ces implantations. Le Préfet, même si l'opérateur passe outre la proposition de la commune, vérifiera la position de la commune et les engagements moraux qui ont été pris.

Mme Aurélie De Cassagnac expose que l'on n'a pas envie de se voir imposer des décisions prises dans les bureaux.

M. Le Maire explique qu'il y aura une délibération ultérieure à prendre en concertation avec la commune d'Avessac et que la commune fera un courrier aux propriétaires pour apporter des informations complémentaires.

Aujourd'hui, plus de 9 opérateurs sollicitent l'installation des éoliennes sur notre territoire. Il est nécessaire de réfléchir ensemble afin qu'il n'y ait pas d'éoliennes partout.

9- Compte-rendu de commissions et délégation :

Médiathèque : Réunion avec les bénévoles qui ont de nombreuses idées. A compter du mois de septembre à juin 2022, le thème abordé sera l'Afrique.

Les 16 et 17 juillet, le salon ludique aura lieu à la Danoterie, sur l'esplanade et à la Médiathèque.

Le 18 et 19/09/21 journée du patrimoine : visite de la Médiathèque et exposition sur le petit patrimoine.

Commission marché : Discussion avec les commerçants sur l'emplacement du marché. La proposition retenue est celle sur la rue Grégoire Orain (de la Poste au salon de coiffure), néanmoins, il est nécessaire de voir la logistique, le plan Vigipirate. A compter du 09/07/21, un fromager sera présent.

EHPD des 3 Rivières : Levée des restrictions aux familles, 100% des résidents sont vaccinés. 12 résidents sont sortis à Pont-Miny.

Musicales : Les musicales de Redon seront présents le 10/07/21 à 15h à l'EHPAD et à 18h à l'Eglise.

Commission voirie : Demande de modification des horaires de l'éclairage du bourg afin d'uniformiser les horaires. Les changements d'horloges et d'armoire sont en cours.

-Les fossés et enduits d'usure seront prévus en septembre.

-Urbanisme : Problème concernant la desserte incendie qui doit être à moins de 400 mètres. Deux mares ont été validées par le SDIS (Brandy et Razette).

-Rue de la Bande jolie : l'ensemble des travaux des réseaux est fini. Début des travaux de préparation au mois de juillet par l'entreprise Lemée et les travaux à compter du 23/08/21.

Commission Inventaire Bocager : M. Philippe Mahé souhaite connaître le calendrier de mise en œuvre du règlement.

M. Régis de Barmon répond que le règlement bocager sera annexé au PLU. Tant que celui-ci n'est pas annexé, il n'est pas opposable.

M. le Maire complète en indiquant que le Syndicat Cher Don Isac est dans les délais qu'ils avaient annoncé. La rédaction du règlement vient d'être communiqué par mail. Ce règlement impliquera une révision simple de notre PLU.

Le but est que les membres de la commission puissent le relire et la DDTM avant qu'il ne soit annexé au PLU.

M. Philippe Mahé réitère sa demande de calendrier.

M. Le Maire répond qu'il avait été dit dans la commission dont tu es membre, que la rédaction prendrait 5 à 6 mois. Le calendrier annoncé est respecté. Le règlement est arrivé de manière numérique. La commission va donc le relire ainsi que la DDTM.

M. le Maire reprend également ce qui a été écrit dans le bulletin municipal dans l'espace de la Minorité. Il est impensable de mettre à défaut le 1^{er} adjoint qui a obtenu un prix environnemental par rapport à la qualité de ces prairies au niveau national. De même indiquer que le travail n'a pas été fait, ce n'est que des positions mensongères. On peut entendre des avis différents mais écrire des propos mensongers, en est une autre. C'est d'autant plus inadmissible que tu fais parti de la commission et que tu avais cette information.

Cela a été dit que la rédaction prendra du temps !

M. Philippe Mahé souligne qu'il y a un écart entre l'inventaire bocager et la réalité.

M. le Maire répond que les intentions de cet article n'étaient pas environnementales et qu'il était extrêmement fier de son 1^{er} adjoint ! Je préfère un adjoint qui agit tous les jours pour l'environnement à un article sur l'environnement sur une base mensongère.

-FDGDON : 5 piégeurs sur la commune, ont capturé près de 1205 ragondins et 9 rats musqués.

-Voirie Vc22 : Mise en place de lignes jaunes et sens interdit. Cela fonctionne. Les gendarmes passent régulièrement sur ce site et sur les parkings de l'Etang Aumée. Petit à petit les promeneurs reviennent.

-Café transmission à Plessé : présence de 15 porteurs de projets en circuit court.

Commission bâtiment : Discussion sur l'emplacement de futures ombrières : au service technique, salle des sport et terrain de sport.

-SPIC : délibération sur la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques.

Commission scolaire : Rencontre avec l'association du Pain sur la Planche pour le bilan des ateliers nutrition. Très bon retour des 2 écoles.

- Ecoles : préparation de la rentrée prochaine avec une hausse des effectifs pour l'école publique.
- Restauration scolaire : remise de diplômes pour les enfants n'ayant perdu aucun point ou jusqu'à 4 points.
- Skate Park : rencontre avec des prestataires mercredi prochain.

CME : Travail actuellement sur le jardin : plantations et arbres greffés. 3 nichoirs ont été fabriqués.

Ecole des Parents : Mise en place de permanences avec une psychologue à la maison de l'enfance et de la jeunesse.

CCAS : Le voyage des aînés est reprogrammé du 11 au 18 juin 2022.

- Réunion avec le Croix Rouge qui a mis en place les mobilités solidaires, en présence de M. Prenat.

Commission santé : Réunion avec l'ARS et les professionnels de santé de la commune. Très bon retour. L'objectif est qu'il y ait un exercice concerté de la santé.

La société Groupama propose d'équiper en téléconsultation. Cela pourrait être un atout pour la venue d'un futur médecin.

- Réunion avec Redon Agglomération-Avessac-St Nicolas de Redon pour établir une communication commune pour la recherche d'un médecin.

Commission tourisme : Remerciement à l'ensemble des élus et bénévoles pour leur participation à la festivité du 5 et 6 juin.

Sites touristiques : - réfection des bancs, tables de pique-nique, de la Pergola à Pont-Miny.

-rétrécissement de l'entrée du parking à l'Etang Aumée, signalétique en cours. Les travaux des sanitaires devraient débuter prochainement. Une personne a été engagée pour travailler les week-end de juillet et août afin de nettoyer les sanitaires et veiller à la propreté du site.

- Tournoi de pétanque à Barisset le 10/07/21.
- Lancement dès Mardi 6 juillet, des mardis de juillet.
- Canal en fête le 25/09/21 avec le Département.

Commission Communication : - Les bulletins sont arrivés.

10- Informations et Questions diverses :

ARS : Demande de l'ARS d'organiser un dépistage COVID sur Fégréac. 3 personnes dépistées.

- Rencontre avec l'ARS concernant les groupements d'eau. Des Demandes d'explications ont été faites afin de faire évoluer les pratiques ainsi que des demandes de conseil. Echange constructif.

Redon Agglomération : Présentation par Jean Jouzel, climatologue de renommée mondiale, au sujet du changement climatique.

Conseiller numérique : La Préfecture a accepté notre dossier. Recrutement d'un conseiller avec 4 autres communes.

Elections : Remerciement à l'ensemble des membres présents et aux services. Le taux de participation est le plus important sur le canton, mais à un niveau très bas : 35.5% au 2^{ème} tour. Fégréac peut se féliciter d'avoir eu la présence de nombreux jeunes pour tenir les bureaux de vote et participer aux dépouillements.

Antenne Orange : M. Philippe Mahé interroge M. le Maire concernant l'installation du panneau de déclaration préalable sur la parcelle.

M. le Maire répond que le panneau est installé par l'opérateur pour indiquer que la chantier va ouvrir malgré l'avis défavorable émis. C'est dans la chronologie des actes des dossiers d'urbanisme : la commune a fait ce qu'elle a pu et a proposé d'autres solutions non retenues par l'opérateur. Il y a eu des démarches auprès également de Redon Agglomération. L'opérateur a le droit et la législation pour lui. Ce qui nous manque c'est la lisibilité du maillage. C'est un dossier d'urbanisme sans aucune autre considération.

Divers :

-Mme Geneviève Ménoret a eu des remarques sur l'entretien du cimetière.

M. Régis De Barmon répond qu'il est allé voir. Ce qu'il faut entendre c'est qu'il n'y a plus de chimique et que le sedum s'installe. La météo n'a pas aidé également.

-Mme Aurélie de Cassagnac demande ce qu'il en est concernant la réduction de la vitesse au chemin de l'Amour.
M. Régis De Barmon répond qu'il n'y aura pas de dos d'âne, mais un système d'écluse comme dans la rue de la Bande jolie.

- Mme Aurélie de Cassagnac demande si la commune s'est interrogée sur l'éco-pâturage ?
M. Régis de Barmon indique que cela sera repensé en commission agricole.

-M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a des chiens errants qui divaguent sur la commune et s'attaquent aux moutons. Cela a été signalé aux gendarmes.

-Mme Geneviève Ménoret demande si le stationnement devant la pharmacie est bien un stationnement minute.
M. Le Maire confirme que celui-ci est bien un stationnement minute et qu'il est déjà allé voir les personnes concernées afin qu'elles se garent ailleurs.

Le Maire clôt le conseil à 22h42
Le Maire / Jérôme Ricordel

Prochain Conseil municipal : 22/09/2021 à 20h00

